

Les « familles de métiers » sont introduites par la réforme Blanquer **uniquement dans la voie scolaire**. Elles visent à regrouper en 2nde des spécialités de Bac pro, soi-disant « *pour un parcours plus progressif et plus lisible* ». Ces familles de métiers bouleversent l'organisation du Bac pro en trois ans en termes de contenus de formation et d'orientation. Elles sont aussi synonymes de surcharge de travail pour les enseignant-es des matières professionnelles. Cette surcharge de travail est décuplée pour beaucoup car elle s'accompagne soit de la création de nouveaux Bacs pros (coiffure) ou de la refonte des référentiels (Agora, MSPC, ICCER, MEE...).

Du côté des textes

- [Décret n° 2019-370 du 25 avril 2019](#) portant création des familles de métiers en seconde professionnelle (BO n°23 du 6 juin 2019)
- [Arrêté du 19 avril 2019](#) définissant les familles de métiers

LES FAMILLES DE MÉTIERS

Septembre 2019

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics (Vademecum fév. 2019) ;
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique (Vademecum juillet 2020) ;
- Métiers de la relation client (Vademecum mars 2019).

Septembre 2020

- Métiers des industries graphiques et de la communication (Vademecum mars 2020) ;
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment (Vademecum mars 2020) ;
- Métiers de l'aéronautique (Vademecum mars 2020) ;
- Métiers de l'alimentation (Vademecum mars 2020) ;
- Métiers de l'hôtellerie-restauration (Vademecum mars 2020) ;
- Métiers de la beauté et du bien-être (Vademecum mars 2020).

Septembre 2021

- Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement (Vademecum mars 2021) ;
- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées (Vademecum avril 2021) ;
- Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules (Vademecum mars 2021) ;
- Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels (Vademecum mars 2021) ;
- Métiers des transitions numérique et énergétique (Vademecum mars 2021)

+ 36 spécialités de baccalauréat professionnel hors familles de métiers

L'ensemble des vademecums sont disponibles sur eduscol :
<https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>

DES ORIENTATIONS RENDUES PLUS DIFFICILES

Pour les familles et les élèves il n'est pas toujours facile de repérer le métier désiré dans les intitulés de ces familles. Par exemple, pour la famille « *Métiers des transitions numérique et énergétique* » il n'est pas sûr que les élèves puissent comprendre qu'ils·elles y apprendront un métier en rapport avec l'électricité ou la plomberie !

De plus, en fin de seconde, le choix d'orientation est très contraint par la carte des formations de l'établissement et le peu de mobilité des élèves de la voie professionnelle. La suppression, depuis des années, de nombreuses spécialités dans les lycées professionnels ne permet pas un choix véritable.

UNE DÉSPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE DANS LA VOIE SCOLAIRE

En réalité, il s'agit en 2^{nde} pour les enseignant·es de concevoir et d'aborder les compétences communes et transversales aux différentes spécialités. Ce dispositif réduit d'un an la formation effective à une spécialité. D'ailleurs, beaucoup de professions ont exprimé leurs craintes que les élèves ne perdent une année de professionnalisation.

Cette nouvelle réduction du temps de formation professionnelle ne s'applique que pour les élèves de la voie scolaire. Les familles de métiers ne sont pas obligatoires dans les formations en apprentissage.

À moyen terme, les familles de métiers risquent de générer des regroupements de sections, y compris en enseignement général, des diminutions de capacité d'accueil, des suppressions de postes...

UNE CHARGE DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE

Les vademecums identifient théoriquement des compétences communes mais sont hors sol, car ils méconnaissent les progressions pédagogiques dans les différentes spécialités et la réalité des établissements. Les collègues sont sommés de se mettre au travail et d'élaborer des projets d'études techniques supports de ces compétences. À noter que le corps d'inspection reste très en retrait pour accompagner les collègues qui se retrouvent bien seul·es pour concevoir de nouvelles progressions.

La CGT dénonce la déspecialisation des formations et la réduction du temps de formation dans la voie scolaire qui va dégrader l'insertion professionnelle. L'orientation sera moins lisible et encore plus subie, notamment en fin de 2^{nde}. Cette année devient un sas de sélection. Cela va accentuer la mise en concurrence des établissements et des spécialités et favoriser l'apprentissage.

Nous sommes pour une meilleure orientation sans réduction de la durée de la formation et une véritable diversité de l'offre de formation. Il faut redonner des moyens aux CIO et aux PsyEN dont c'est le métier d'informer les élèves et les familles !